

# PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Jeudi le 14 novembre 2013, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gervais Chamberland, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

### 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

### 3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 3 octobre 2013 tel que lu et présenté.

### 4- DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers aux sièges no 1, no 2, no 3, no 4, no 5 et no 6 ont déposé leur déclaration annuelle des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

### 5- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

- DEMANDE DE DON

2013-11-158

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don de 50\$** à la Fondation du Centre hospitalier régional de Rimouski dans le cadre de leur levée de fonds qui a pour objectif l'acquisition de nouveaux équipements d'endoscopie et un appareil de fluoroscopie mobile.

### 6- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

### 7- APPROBATION DES COMPTES

2013-11-159

Proposé par Sylvain Paradis

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$34 197.11 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

8- **ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ – AUTORISATION DE PAIEMENT**

2013-11-160

**Considérant que** la municipalité doit renouveler ses assurances auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec pour la période de novembre 2013 à novembre 2014;

**Considérant que** la directrice générale a remis aux élus une copie détaillée de la facture d'assurances datée du 28-10-2013 couvrant la dite période ainsi qu'une copie du tableau des emplacements, véhicules, équipements et biens divers assurés, pour fins d'analyse;

**Considérant que** les élus approuvent le renouvellement de cette assurance telle que soumise;

Il est proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gilbert Béland

**Et résolu à l'unanimité** que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc **autorise le paiement d'un montant de 16 150\$** à Groupe Ultima, représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec, concernant le **renouvellement des assurances de la municipalité** pour la période du 10 novembre 2013 au 10 novembre 2014.

9- **AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE CONTRUCTION R.J. BÉRUBÉ – TRAVAUX D'EMPIERREMENT 2012 EN BORDURE DE LA RIVIÈRE MITIS – DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 – RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX**

2013-11-161

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise le paiement d'un montant de \$4873.12 (taxes incluses) à Construction R.J. Bérubé Inc.**, suite à la réception définitive des travaux 2012 concernant les **travaux d'empierrement en bordure de la rivière Mitis** et ce, tel que mentionné au décompte progressif no 2 préparé par BPR Inc. Ce montant est financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence.

10- **AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS POUR ACHAT DU PHOTOCOPIEUR**

2013-11-162

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **affecte un montant de \$5017.61 des surplus accumulés non affectés** suite à l'achat d'un photocopieur Canon IRC-2225 pour les besoins du bureau municipal.

11- **ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30-09-2013**

La directrice générale, Louise Boivin, remet une copie des états financiers comparatifs pour la période se terminant le 30 septembre 2013 à chacun des élus.

12- **RAPPORT FINANCIER DU MAIRE**

Selon l'article 955 du Code municipal, le maire dépose le rapport financier du maire.

**13- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

2013-11-163  
Proposé par Gilbert Béland  
Appuyé par Michel Paris  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc nomme le conseiller Gervais Chamberland comme **maire suppléant** pour une période de 6 mois, soit de décembre 2013 à mai 2014 inclusivement et de plus, autorise le maire suppléant à remplacer le maire aux séances de conseil de la MRC au besoin.

**14- NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AUPRÈS DU CRSBP DU BAS SAINT-LAURENT**

2013-11-164  
Proposé par Michelle Clouâtre  
Appuyé par Gervais Chamberland  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **nomme Mme Noëlla Ouellet, conseillère, représentante de la municipalité** auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas St-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du C.R.S.B.P.

**15- NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES ET / OU DES ÂÎNÉS**

2013-11-165  
Proposé par Noëlla Ouellet  
Appuyé par Michelle Clouâtre  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc nomme le conseiller Gilbert Béland "**responsable des questions familiales et / ou des aînés**".

**16- RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2014**

2013-11-166  
Proposé par Sylvain Paradis  
Appuyé par Noëlla Ouellet  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise une augmentation de 2% pour la **rémunération des élus** et ce, pour l'année 2014. Donc, la rémunération du maire sera de \$5598.90 et celle des conseillers, \$1866.31.

**17- RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2014**

2013-11-167  
Proposé par Gervais Chamberland  
Appuyé par Gilbert Béland  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise une augmentation de 2% pour la **rémunération de la directrice générale /secrétaire-trésorière**, soit que sa rémunération passera de \$655.61/ semaine à \$668.72/ semaine (30 heures par semaine) et ce, pour l'année 2014. Les heures supplémentaires effectuées seront rémunérées au taux horaire correspondant à sa rémunération.

**18- CONCIERGERIE POUR L'ANNÉE 2014**

2013-11-168  
Proposé par Michel Paris  
Appuyé par Noëlla Ouellet  
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise une augmentation de 2% pour la **rémunération de la conciergerie du bureau municipal**, soit de \$70.90 par 2 semaines à \$72.32 par 2 semaines et ce, pour l'année 2014.

**19- CONCIERGERIE SALLE COMMUNAUTAIRE**

2013-11-169  
Considérant que Mme Noëlla Ouellet a démissionné du poste de conciergerie de la salle communautaire le 4 octobre 2013;

Il est proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc retient les services de M. André Chabot afin d'effectuer la **conciergerie de la salle communautaire** au tarif de \$90.00 par ménage, comprenant le nettoyage de la grande salle, des salles de bain, l'entrée et la cuisine et ce, après chaque location. Une vérification de la salle doit également être effectuée par M. Chabot avant chaque location de salle.

**20- FINANCEMENT PAR CRÉDIT-BAIL D'UN TRACTEUR BIDIRECTIONNEL AVEC SOUFFLEUR ET CHARGEUR**

2013-11-170

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte la proposition de **Crédit-municipal & manufacturier Rexcap Inc. du Groupe Services Financiers Rexcap** qui agissait comme courtier /agent de placement concernant notre demande de financement pour l'acquisition par crédit-bail d'un tracteur bidirectionnel New Holland TV6070 avec souffleur et chargeur. Les termes et conditions de cette proposition sont décrits à la proposition de Rexcap datée du 5 novembre 2013 portant le numéro CMMR 2013-11-05-001. En vertu des informations fournies par Rexcap, la Banque HSBC du Canada aurait offert les meilleures conditions et cette dernière agira comme **crédit-bailleur** pour la dite transaction de financement pour un montant de \$165 200 plus taxes. Le contrat sera pour une période de 60 mois aux taux de 3.49% avec résiduel à la fin du contrat de 20%. De plus, la municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer le dit contrat de crédit-bail avec la banque HSBC du Canada dont les copies de documents seront disponibles lors de la signature et seront annexés à la présente résolution.

**21- CAMION CITERNE ET ÉQUIPEMENTS**

2013-11-171

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **affecte un montant de 109 906\$ des surplus accumulés non affectés** pour acquitter la part de Sainte-Jeanne d'Arc concernant **l'achat d'un camion citerne et équipements** pour le service incendie des municipalités de La Rédemption et Sainte-Jeanne d'Arc, et ce, selon l'article V de l'entente relative à l'organisation d'un service de protection des incendies établie le 9 mars 2005.

**22- AUTORISATION POUR SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S DU BSL CONCERNANT LE PROJET D'AMÉLIORATION DU JARDIN COMMUNAUTAIRE DE SAINTE-JEANNE D'ARC**

2013-11-172

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise le maire et la directrice générale à **signer le protocole d'entente** avec le conseil régional des élu(e)s du Bas Saint-Laurent concernant le **projet d'amélioration du jardin communautaire de Sainte-Jeanne d'Arc**.

**23- RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR PRODUITS PÉTROLIERS**

2013-11-173

**Considérant** que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a procédé à un appel d'offres par invitation écrite le 18 octobre dernier auprès de deux soumissionnaires concernant l'approvisionnement des produits pétroliers pour l'année 2014, soit diesel et huile à chauffage;

**Considérant** le résultat des soumissions suivant :

<i>FOURNITURES</i>	<i>PRIX Pétroles BSL</i>	<i>PRIX Pétroles Chaleur</i>	<i>FOURNITURES</i>	<i>PRIX Pétroles BSL</i>	<i>PRIX Pétroles Chaleur</i>
<b><u>DIESEL CLAIR</u></b> <i>Prix /litre</i> <i>Prix rack du 29</i> <i>octobre 2013</i>	.8790	.8790	<b><u>HUILE À</u></b> <b><u>CHAUFFAGE</u></b> <i>Prix / litre</i> <i>Prix rack du 29</i> <i>octobre 2013</i>	.8740	.8740
<i>Taxes d'accise</i>	.0400	.0400	<i>Taxes d'accise</i>	0	0
<i>Taxes routières</i>	.1638	.1638	<i>Taxes routières</i>	0	0
<i>Marge de profit</i>	.0310	.0239	<i>Marge de profit</i>	.0310	.0239
<b><i>PRIX TOTAL AU LITRE POUR DIESEL Avant TPS et TVQ</i></b>	1.1138	1.1067	<b><i>PRIX TOTAL AU LITRE POUR HUILE À CHAUFFAGE Avant TPS et TVQ</i></b>	.9050	.8979

Il est proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Noëlla Ouellet

**Et résolu** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte la soumission la plus basse conforme soit celle de Pétroles Chaleurs concernant **l'approvisionnement des produits pétroliers** pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre **2014**, soit le diesel clair et l'huile à chauffage.

**24- SERVICE DE CUEILLETTE DES ORDURES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR L'ANNÉE 2014**

2013-11-174

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accorde le **contrat pour la cueillette des ordures ménagères et des matières recyclables** aux Entreprises Gauthier, 449 boul. de la Vallée, Sainte-Angèle de Mérici, au montant de \$24 525.90 taxes incluses, soit \$13 531.53 taxes incluses pour la cueillette des ordures (32 collectes) incluant un ramassage de gros rebuts et \$10 994.37 taxes incluses pour la cueillette des matières recyclables (26 collectes) et ce, pour une période de 1 an soit du 15 janvier 2014 au 15 janvier 2015. De plus, la municipalité autorise le maire et /ou la directrice générale à signer le dit contrat.

**25- ENGAGEMENT DU 2<sup>e</sup> OPÉRATEUR DE MACHINERIE**

2013-11-175

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **engage M. Francis Pelletier en tant que 2e opérateur de machinerie** pour la saison hivernale 2013-2014 selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc et M. Pelletier. La date de début de travail à ce poste est fixée au 24 novembre 2013. Le maire est autorisé à signer le dit contrat de travail pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc.

**26- NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE POUR LES MÉSENTENTES CONCERNANT LES CLÔTURES MITOYENNES ET FOSSÉS MITOYENS**

2013-11-176

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **nomme M. Jean-Philippe Quimper**, inspecteur en bâtiment, **en tant que personne désignée pour régler les mésententes concernant les clôtures mitoyennes et les fossés mitoyens** pour une période de deux ans, soit de novembre 2013 à octobre 2015.

27- **AUTORISATION POUR SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICE POUR LE PHOTOCOPIEUR CANON C-2225**

2013-11-177

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale à signer le **contrat de service #2729 du Centre Bureautique de Rimouski concernant le photocopieur Canon C-2225**. La période initiale du contrat est de 36 mois soit du 17-10-2013 au 17-10-2016 et sera automatiquement renouvelé annuellement avec un taux d'augmentation de 7% à moins d'un avis de non renouvellement écrit par l'une ou l'autre des parties.

28- **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 01-2013**

Cette item de l'ordre du jour est reporté à une assemblée ultérieure étant donné que le comité consultatif d'urbanisme doit être reformé.

29- **VARIA**

A) **DEMANDE DE M. ÉRIC POIRIER POUR OUVERTURE DE LA ROUTE DU PORTAGE – HIVER 2013-2014**

2013-11-178

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Noëlla Ouellet

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte la demande de M. Éric Poirier concernant **l'ouverture d'une portion de la Route du Portage (soit environ 1 km) entre le Rang 4 et 5 Massé et le Rang 6** pour la période hivernale 2013-2014 et ce, au taux de 125\$/heure, étant donné que cette partie du chemin n'est pas ouverte habituellement par la municipalité.

B) **FORMATION SUR L'ÉTHIQUE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS MUNICIPAUX**

2013-11-179

**Considérant** que chaque élu est dans l'obligation de recevoir une formation sur l'éthique ;

**Considérant** qu'il y a présentement quatre nouveaux élus au conseil municipal suite à l'élection du 3 novembre 2013 ;

**Considérant** qu'une session de formation aura lieu en novembre 2013 ;

Il est proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michelle Clouâtre

**Et résolu** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise un montant de \$860 plus taxes** pour l'inscription des 4 nouveaux élus (\$215 plus taxes / élu) à la **formation sur le comportement éthique** qui se donnera à Ste-Luce le 30 novembre 2013.

C) **AUTORISATION POUR ASSISTER À UN SOUPER - RENCONTRE AVEC DES REPRÉSENTANTS DU COMTÉ DE BELLECHASSE**

2013-11-180

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise la directrice générale Louise Boivin ainsi que la conseillère Noëlla Ouellet à se rendre à un **souper-rencontre avec des représentants du comté de Bellechasse** qui aura lieu à Ste-Luce, vendredi le 15 novembre 2013. Les participants à cette rencontre pourront échanger avec ces derniers sur les démarches entreprises ainsi que des problématiques rencontrées afin de revitaliser leurs municipalités. Ce souper-rencontre regroupera des intervenants de différentes municipalités de La Mitis. La municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc défrayera le coût du souper de la directrice générale, de

la conseillère et des deux membres du comité de développement qui les accompagneront. Les municipalités participantes se diviseront les frais du souper des gens du comté de Bellechasse.

**D) ATELIERS DE LOISIR CULTUREL**

2013-11-181

**CONSIDÉRANT** les besoins municipaux identifiés et le désir de la municipalité d'offrir à ses citoyens une diversité d'activités de qualité;

**CONSIDÉRANT** le partenariat possible avec la MRC de La Mitis pour offrir des ateliers culturels grâce à l'Entente de développement culturel;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité est d'accord avec les implications qui la concernent et qui sont prévues dans ce partenariat avec la MRC de La Mitis;

**CONSIDÉRANT QUE** la participation de la MRC de La Mitis se traduit par la coordination et la promotion mitissiennes du projet ainsi que la gestion concertée des artistes et artisans qui donneront les cours (appel de candidatures et contrats) et assurera 50 % des coûts reliés au cachet de l'artiste, l'artisan ou l'organisation concernée;

Sur proposition de Gilbert Béland, appuyé de Noëlla Ouellet, il est résolu à l'unanimité:

**DE PARTICIPER** au projet Ateliers de loisirs culturels de la MRC de La Mitis pour la session prévue à l'hiver 2014;

**DE DÉSIGNER** Louise Boivin, directrice générale, comme signataire de tous les documents officiels relatifs au projet;

**DE DÉSIGNER** Louise Boivin, directrice générale, comme personne-ressource qui assurera le suivi avec la MRC de La Mitis;

**DE RENDRE** disponible et **D'ASSURER** la gestion d'un local approprié gratuitement, dont la valeur financière réelle est de 200\$ pour la durée du projet;

**DE PARTICIPER** financièrement à la hauteur de 8 % du coût de l'atelier.

**E) ACHAT DE JARDINIÈRES – SAISON ESTIVALE 2014**

2013-11-182

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc confirme à Jardin M.R. de Sainte-Jeanne d'Arc l'**achat de 20 jardinières** au prix de \$25.00 chacune pour un coût total de \$500.00 taxes en sus et ce, pour la saison estivale 2014.

**F) HONORAIRES PROFESSIONNELS DE SERVITECH POUR 2014**

2013-11-183

**Considérant que** les évaluateurs agréés Servitech ont déposé leurs prévisions budgétaires de l'année 2014 pour la municipalité;

**Considérant** les prévisions à la hausse étant donné les travaux pour l'équilibrage du rôle et pour la modernisation réglementaire qui doivent être effectués;

**Considérant qu'il** est difficile pour la municipalité de faire face à cette augmentation des coûts pour l'année 2014;

Il est proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Gilbert Béland

**Et résolu** à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **accepte l'offre de Servitech de diviser les coûts d'équilibrage du rôle et de modernisation réglementaire prévus** afin que ceux-ci soient payables en deux versements dont le premier sera effectué en 2014 et le second en 2015.

**30- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**31- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Michel Paris la fermeture de l'assemblée à 22h00.

---

Maurice Chrétien, maire

---

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire-trésorière